

À l'attention de M<sup>mes</sup> & MM. les Président(e)s  
des clubs de handball d'Île-de-France

Créteil, le 13 mai 2020

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, notre ligue doit pouvoir prendre rapidement les décisions nécessaires permettant d'assurer la continuité de son fonctionnement.

L'arrêt définitif des championnats amateurs pour cette saison 2019-2020 et ses incidences sur le lancement de la saison 2020-2021 vont nécessiter des prises de décisions rapides parfois incompatibles avec les délais prévus par nos textes réglementaires.

Les articles 8.6 & 12.2 des statuts de la ligue Île-de-France permettent le recours aux votes électroniques tout en respectant les délais habituels de convocation conformes aux articles 1.5.2 et 3.1 du règlement intérieur. Les ordonnances COVID-19 des 25 et 27 mars derniers prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nous permettent d'adapter nos règles de fonctionnement.

Pour ces raisons, nous vous proposons aujourd'hui de donner mandat aux conseils d'administration de la ligue Île-de-France de handball et des comités franciliens selon les motions suivantes soumises à votre vote électronique.

#### RÉSOLUTION 1

*Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'assemblée générale des clubs de handball franciliens donne mandat au conseil d'administration de la ligue Île-de-France de handball pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité fédérale. Ces modifications seront soumises à ratification de l'assemblée générale des clubs de la ligue Île-de-France.*

#### RÉSOLUTION 2

*Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'assemblée générale des clubs de handball d'Île-de-France donne mandat au conseil d'administration de chaque comité départemental d'Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne & Val-d'Oise), pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité fédérale. Ces modifications seront soumises à ratification de l'assemblée générale des clubs de chaque comité départemental francilien.*

Pour toute question relative à ce vote, merci de nous adresser un courriel à l'adresse de la ligue [5800000@ffhandball.net](mailto:5800000@ffhandball.net)

[ACCÉDER À L'INTERFACE DE VOTE](#)

Le vote sera ouvert le vendredi 29 mai à partir de 8 heures.

Le vote sera clos le lundi 1<sup>er</sup> juin à 18 heures.

Les résultats du vote vous seront communiqués le mardi 2 juin.

Nous vous remercions de mettre tout en œuvre, afin que votre club réponde présent.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.



**Georges Potard**  
Président de la ligue Île-de-France